

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

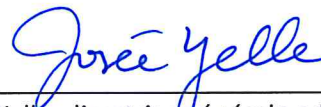
**AVIS PUBLIC** vous est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa session ordinaire du 9 mai 2018, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Hippolyte – règlement : 863-01-29 ;
- Sainte-Sophie – règlement : 1228.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de l'hôtel de ville de Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Donné à Saint-Jérôme, ce 16<sup>e</sup> jour de mai 2018.



Josée Yelle, directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
161 rue de la Gare, bureau 200  
Saint-Jérôme (Tél. : (450) 436-9321)  
[www.mrcrdn.qc.ca](http://www.mrcrdn.qc.ca)